

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION POUR UNE RELATION DE
CONFIANCE AVEC LE PUBLIC - (N° 806)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 22

présenté par

M. Emmanuel Maquet, Mme Valentin, Mme Bazin-Malgras, M. Brun, Mme Louwagie, M. Le Fur,
M. Vialay, Mme Meunier et Mme Anthoine

ARTICLE PREMIER

ANNEXE

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« Le statut des agents publics est organisé de manière à permettre une gestion plus performante des ressources humaines. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les difficultés à manager les agents publics sont la cause de nombreuses situations de blocage, de mal-être au travail et, en bout de chaîne, de frustration au guichet.

Le défaut de confiance que ressentent nos concitoyens à l'égard de leur administration n'est pas étranger à la rigidité du statut des fonctionnaires. Dans cette logique, la stratégie nationale d'orientation de l'action publique doit pouvoir intégrer cette dimension essentielle en révisant ce statut.